



HAL
open science

Bruits de Chine

Clément Fabre

► **To cite this version:**

Clément Fabre. Bruits de Chine : Intolérances auditives occidentales dans la nuit chinoise du XIX^e siècle. *Socio-anthropologie*, 2020, 41, pp.39-55. 10.4000/socio-anthropologie.6638 . hal-02933622

HAL Id: hal-02933622

<https://amu.hal.science/hal-02933622>

Submitted on 9 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Bruits de Chine

Intolérances auditives occidentales dans la nuit chinoise du XIX^e siècle

Chinese Whispers. Nineteenth-century Western Intolerance to Nighttime Sounds in China

Clément Fabre



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/6638>

DOI : [10.4000/socio-anthropologie.6638](https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.6638)

ISSN : 1773-018X

Éditeur

Éditions de la Sorbonne

Édition imprimée

Pagination : 39-55

ISBN : 979-10-351-0560-0

ISSN : 1276-8707

Ce document vous est offert par Aix-Marseille Université (AMU)



Référence électronique

Clément Fabre, « Bruits de Chine », *Socio-anthropologie* [En ligne], 41 | 2020, mis en ligne le 25 juin 2020, consulté le 09 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/6638> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.6638>



Socio-Anthropologie est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Bruits de Chine

Intolérances auditives occidentales dans la nuit chinoise du XIX^e siècle

CLÉMENT FABRE

Résumé

Impossible, en Chine, de fermer l'œil de la nuit. Si cette plainte parcourt, pendant tout le XIX^e siècle, récits de voyageurs et presse des concessions, si les médecins s'efforcent d'en trouver les racines anthropologiques dans une moindre sensibilité des Chinois au bruit, et si elle motive, enfin, divers projets d'interdiction des nuisances sonores et d'exclusion des habitants chinois des concessions, c'est que s'articulent derrière elle craintes des effets du climat chinois, volonté de fonder en différence raciale l'infériorité des Chinois, et projets d'occidentalisation de la Chine.

Mots-clés : *sensibilités, Chine, anthropologie, modernisation, Shanghai, sommeil*

Abstract

In China, one cannot sleep a wink at night. This complaint runs throughout the nineteenth century, through travelers' stories and settlements' newspapers, doctors strive to find its anthropological roots in the lesser sensitivity of Chinese people to noise, and it motivates, finally, various projects to ban noise pollution and exclude the Chinese inhabitants of foreign settlements. The reason lies in the fear of Chinese climate effects, the desire to base the inferiority of the Chinese on racial differences, and plans to westernize China.

Keywords: *sensibilities, China, anthropology, modernization, Shanghai, sleep*

Depuis notamment les travaux d'Alain Corbin sur les querelles de cloches (Corbin, 1994) et sur le silence (Corbin, 2016), on connaît le XIX^e siècle français comme celui d'une intolérance croissante pour les nuisances sonores : reste qu'il faut attendre l'entre-deux-guerres pour voir se développer en France une véritable politique publique de lutte contre le bruit, adossée au rêve d'éradiquer ce « fléau social » pour de bon (Granger, 2014a). Le contexte colonial semble précipiter les choses, en Extrême-Orient notamment : Barbara Watson Andaya a su montrer, dans le cas de Singapour, comment la conviction croissante selon laquelle « huit heures de sommeil ininterrompu constituent non seulement un droit, mais aussi un impératif sanitaire » se conjugue aux craintes de neurasthénie tropicale pour justifier la mise en place d'une police ethnique du bruit (Andaya, 2018) : le tapage des populations non-européennes, Chinois et Malais notamment, doit être jugulé, car il constitue un danger sanitaire pour les Occidentaux, d'où la mise en place de mesures restrictives contre certaines pratiques coutumières, telles les processions (McCallum, 2017). Si l'auteure mentionne en passant la crainte des résidents européens de devenir également nerveux et sensibles au bruit que les Malais, elle ne mobilise pas en revanche dans son analyse les questionnements qui touchent la sensibilité au bruit des Chinois, dont elle évoque seulement la réputation de vacarme. Or, il suffit de parcourir un article comme « Chinese Noises », paru dans le *Shanghai Mercury* avant d'être compilé en 1894 par J. D. Clark dans ses *Sketches in and around Shanghai*, pour pressentir que c'est faire insuffisamment cas du lien indissociable établi au XIX^e siècle entre la Chine et le bruit :

[S]ans exagération, nous n'avons jamais rencontré, au cours de nos voyages, une nation qui montre une telle propension pour le bruit que le « Chinois païen ». [...] Du moment où un Céleste fait son entrée dans ce moment jusqu'au moment où il ferme les yeux dans le repos éternel, il est constamment entouré d'une combinaison indescriptible de grincements et de cris, de coups et de heurts, et ne se sent jamais plus à l'aise que lorsqu'il parvient à rassembler autour de lui une foule de personnes engagés dans une conversation à côté de laquelle la confusion babylonienne des langues serait passée pour un simple cancan de nourrisson [...]. Chacun ses goûts, bien sûr ; en ce qui nous concerne, les Chinois sont bien libres de goûter ces amusements intellectuels uniques, à supposer seulement qu'ils restent hors de « portée de tir » ; mais s'ils viennent à notre « portée », alors il nous appartient de nous en venger¹.

¹ « Chinese Noises », dans Clark J. D. (dir.) (1894), *Sketches in and around Shanghai*, Shanghai, Printed at the « Shanghai Mercury » and « Celestial Empire » Offices, p. 99.

Comme dans le cas de l'intolérance croissante aux bruits de la modernité, il ne s'agit pas ici pour l'historien de retrouver la texture sonore du passé, d'y cerner des espaces et des temps de vacarme effectivement accru, mais de replacer les sensibilités au bruit dans la configuration de savoirs, d'attentions et d'inquiétudes qui les étayent et leur donnent sens, et de retrouver les réagencements sociaux qu'elles viennent informer (Granger, 2014a). Si la place des intolérances olfactives a bien été identifiée, déjà, dans les projets de réforme hygiéniste de la Chine (Macpherson, 2002 ; Rogaski, 2004 ; Huang, 2016), la question de l'intolérance occidentale aux bruits nocturnes du Céleste Empire permet d'articuler à nouveaux frais la constitution des savoirs sur la sensibilité chinoise et les différents modes selon lesquels s'organise en Chine la coprésence sino-occidentale.

La nuit impossible

Pour une oreille occidentale, la Chine est au XIX^e siècle un pays éminemment bruyant. Cela tient, déjà, à l'étrangeté de la langue, de la musique, ou encore des manières de manger. Dans le mode d'emploi qu'il publie en 1850 à destination des Occidentaux désireux de se grimer en Chinois, et de pénétrer ainsi les portions du Céleste Empire fermées encore aux étrangers, le missionnaire britannique Walter Henry Medhurst insiste sur le caractère sonore que doit revêtir, pour paraître chinoise, la dégustation du riz : « Pour un Chinois, plus l'opération s'accompagne de bave et de bruit, [...] mieux c'est². » Les rots, que les Célestes ne chercheraient pas à réprimer, retiennent eux aussi l'attention des voyageurs (Cockburn, 1896 ; Parker, 1909), exaspérant au tournant du XX^e siècle le consul Auguste François : « Et les hoquets, les expectorations sonores des estomacs chinois³ ! » Le bruit fait ici clairement office de principe de classement social (Granger, 2014a) ; les bruits du corps, d'ailleurs, ne sont pas seuls en cause, et conformément aux analyses de Norbert Elias sur le rôle de « l'espace privé » (Elias, 2016) dans le processus de civilisation des mœurs, c'est plus largement l'absence d'intimité sonore qui disqualifie la Chine aux oreilles des Occidentaux :

La sphère privée est peu respectée en Chine. [...] Les gens parlent haut et fort de ce que nous considérons comme des affaires privées. Si un homme, et surtout une femme, a un grief, il ou elle le proclame sur tous les toits. La discrétion paraît tout de suite suspecte⁴.

2 Medhurst W. H. (1850), *A Glance at the Interior of China*, Londres, J. Snow, p. 13.

3 François A. (1900), « De Canton à Yun-Nan-Sen », *La Revue de Paris*, juillet, p. 251.

4 Hardy E. J. (1907), *John Chinaman at Home*, Londres, T. Fisher Unwin, p. 103-104.

Ce sont les bruits nocturnes, surtout, qui trahissent cette absence d'intimité et de sphère privée par où la Chine accuse sa barbarie. Les étrangers soulignent certes, même de jour, le vacarme des rues où grouille une population dont la densité est inconnue en Occident, ils fuient les spectacles, s'agacent des sollicitations bruyantes des mendiants, ironisent sur le désordre des cours de justice et sur les manifestations sonores de l'autorité des mandarins, dont l'approche est ponctuée de coups de gongs et de cris de licteurs ; mais ce sont les nuits de Chine qui concentrent le plus de griefs. La difficulté de s'acclimater au climat extrême-oriental (Harrison, 1999 ; Anderson, 2000 ; Jennings, 2006 ; Pols, 2012) n'est pas étrangère à cette préoccupation, qui, comme en Malaisie, entraîne à la fin du siècle des craintes de neurasthénie généralisée et de dégénérescence nerveuse (Wang, 2014), et qui, dès les années 1860, conduisait les médecins à préconiser un sommeil plus long qu'en métropole⁵. Or, ce repos est souvent perturbé. Il est, déjà, une période de l'année où trouver le sommeil relève de l'exploit : le Nouvel An chinois, « moment par excellence des pétards »⁶ ; « Il n'est pratiquement pas envisageable de fermer l'œil de la nuit [...] ». Certains résidents occidentaux essaient bien de faire interdire ces festivités (Mayers, Dennys et King, 1867), mais leur caractère exceptionnel détermine la plupart à s'en accommoder. Il en va tout autrement du tapage des nuits ordinaires. Le missionnaire Walter Medhurst en 1845 dans une auberge de Wang-k'how-ch'hun (Medhurst, 1850), la voyageuse Constance Gordon Cumming en 1879 dans les villages du district de Ningpo (Gordon Cumming, 1888), ou encore en 1881 le diplomate Edward Parker à Canton (Parker, 1909) connaissent, et relatent, les mêmes nuits sans sommeil, ponctuées par les jeux, les ronflements, les chants et les cris des Célestes, et les aboiements de leurs chiens. Cette apparente homogénéité ne doit pas tromper pourtant : le vacarme déploré est principalement urbain. Certaines pratiques citadines chinoises heurtent, déjà, les sensibilités nocturnes des Occidentaux. Prenons le récit que propose en 1885 William Hunter de la première nuit qu'un étranger passe à Canton :

Il est bientôt derrière la moustiquaire et s'apprête à s'endormir, quand soudain le voici réveillé par le fracas d'un lourd bâton sur un bambou ; sautant au sol, il découvre sur la véranda un gardien chargé de lui assurer une nuit tranquille, sans attaques de voleurs, et qui pour les avertir de sa présence se livre à cette bruyante démonstration⁸.

5 Voir par exemple le docteur Henderson, qui préconise de dormir 8 heures par nuit en Chine, contre 7 en Angleterre : Henderson (1863).

6 Giles H. A. (1876), *Chinese Sketches*, Londres, Trübner & Co., p. 106.

7 Dyer Ball J., (1893) *Things Chinese*, Londres, Sampson Low, Marston and Company, p. 179.

8 Hunter W. C. (1885), *Bits of Old China*, Londres, Kegan Paul, Trench & Co., p. 127.

Cette manifestation sonore de la surveillance policière, antérieure à l'implantation occidentale en Chine (Hamilton, 2012), est régulièrement relevée par les voyageurs. L'interprète Maurice Jametel est surpris soudain, dans une promenade nocturne le long des bateaux de fleurs de Canton, par la « troisième veille, – minuit –, [...] sonnée par les gongs de tous les corps de garde de la ville⁹ » ; et en 1907 encore Séverin Abbattucci entend, « [à] travers les huis mal joints », « le veilleur [qui] trotte avec sa lanterne dans le dédale des rues noires, lançant à intervalles réguliers des cris cadencés pour effrayer les voleurs et les malandrins, dont il est le seul épouvantail¹⁰ ». Plus largement, les voyageurs découvrent avec douleur que l'activité des villes chinoises ne cesse pas avec le jour, si même elle ne s'accroît pas quand tombe la nuit : « Pour les Chinois, la nuit ne saurait sonner les heures du repos¹¹. »

C'est sans doute le *Celestial Empire* qui offre le meilleur témoignage de ces insomnies, où pendant la première décennie de publication du journal sont sans cesse relayées les plaintes des résidents de la concession occidentale de Shanghai : « L'un des traits les plus remarquables de la vie sociale à Shanghai, ce sont, sans conteste, ses bruits¹². » Il importe de noter, d'ailleurs, que les Occidentaux ne sont pas pour rien dans ce tapage shanghaien : c'est avec le développement d'une industrie du loisir cosmopolite, et l'introduction surtout de l'éclairage au gaz et à l'électricité dans les rues, que Shanghai est devenue, aux yeux des Chinois même, « the nightless city » (Ye, 2003) – la ville sans nuit. Les Chinois ne manquent pas, d'ailleurs, de se plaindre de cette modernité brailarde (Shih, 2001), et de l'opposer au goût chinois pour le silence (Anonyme, 1902).

Ce n'est pas uniquement cette modernité que, de leur côté, incriminent les Occidentaux. Ce sont, surtout, les bruits qui émanent des ateliers des forgerons, lesquels poursuivent leur bruyant métier jusqu'au cœur de la nuit¹³ ; les cris des coolies et le vacarme de leurs jinrickshas et autres brouettes hors d'état, auxquels on propose d'imposer des pneus en caoutchouc¹⁴ ; les pétards et les musiques des processions funéraires qui « rendent la nuit hideuse »¹⁵ ; les aboiements

9 Jametel M. (1886), *Souvenirs d'un collectionneur*, Paris, J. Rouam, p. 240-241.

10 Abbattucci S. (1914), « Au contact de la vie chinoise », *La Revue hebdomadaire*, p. 62-63.

11 Bell G. (1860), *Voyage en Chine du Capitaine Montfort*, Paris, Librairie Nouvelle, p. 88.

12 « Chronicle of the Week », *The Celestial Empire*, 15 juillet 1876, p. 65.

13 « Mixed Court – A Noisy Nuisance », *The Celestial Empire*, 13 juillet 1883, p. 42.

14 « Chronicle of the Week », art. cité, p. 65 ; « Street Nuisances », *The Celestial Empire*, 27 juillet 1878, p. 76 ; « Correspondence », *The Celestial Empire*, 3 août 1878, p. 103.

15 « Chinese Property and the Newly-Elected Council », *The Celestial Empire*, 8 avril 1875, p. 33.

des chiens abandonnés, que l'on croirait dressés contre les étrangers¹⁶ ; et des tapages enfin sur lesquels le journal préfère jeter le voile pudique d'une anacoluthie opportune : « On entend aussi parfois, de nuit, d'autres bruits qui – mais ceux-là sont probablement hors du champ de la juridiction législative¹⁷. »

Certains quartiers semblent plus touchés que d'autres : le quartier de Hongkew, notamment, le plus éloigné au nord de la ville chinoise, connu déjà pour son insalubrité hors normes (Macpherson, 2002). Deux résidents adressent en 1881 puis 1882 des courriers au rédacteur du journal à propos de la « Hongkew Nuisance¹⁸ », où se conjuguent tous les maux déjà évoqués :

Les nuisances sonores prennent des proportions telles qu'il faut vraiment faire quelque chose pour y mettre fin. Dans certaines portions de Hongkew, il est impossible de dormir, en raison du bruit et des cris dont coolies et autres accompagnent leur travail nocturne et leurs divertissements. La rue dans laquelle je vis est affligée par le bruit en question. L'autre soir, j'ai dû me lever et régler une dispute entre deux coolies de jinrickshas. [...] J'ai sollicité l'intervention d'un policier chinois ; mais il s'est contenté d'un sourire et de parler aux coolies avant de partir, ajoutant encore au bruit par ses remarques bruyantes. [...] Il est aussi une autre espèce de nuisance, dont je ne toucherai qu'un mot. Quel remède avons-nous contre les patrons d'établissements qui restent ouverts toute la nuit et laissent l'alcoolisme, le jeu et autres actes odieux se déployer en dérangeant le voisinage. [...] J'ai dû déménager de mon précédent logement à cause des filles publiques qui se livraient à de telles frasques que le sommeil était impossible, et ma femme et moi-même avons dû entendre, de surcroît, maintes choses peu favorables à son bien-être spirituel. N'y a-t-il pas de loi contre ces maisons anarchiques, se peut-il que ceux qui rendent la nuit hideuse et perturbent par leurs orgies la paix de leurs voisins soient hors de portée de l'autorité, qu'elle ne puisse entraver et mettre un terme à leurs actes odieux¹⁹ ?

L'identification des responsables de ce tapage, de ses temps forts et de ses foyers principaux sert explicitement ici à orienter l'intervention publique, à définir les cibles, la chronologie et la géographie

¹⁶ « Chronicle of the Week », art. cité, p. 65 ; « Street Nuisances », art. cité, p. 76 ; « Correspondence », art. cité, p. 103. Voir aussi Huc E. (1854), *L'empire chinois*, Paris, Gaume Frère, p. 24-25.

¹⁷ « Chronicle of the Week », art. cité, p. 65.

¹⁸ Peace and Quiet, « The Hongkew Nuisance », *The Celestial Empire*, 9 septembre 1882, p. 212.

¹⁹ Paragon, « The Noise Nuisance », *The Celestial Empire*, 30 septembre 1881, p. 325.

d'une police sonore des concessions. Mais avant d'étudier plus en détail les mesures envisagées et mises en œuvre pour lutter contre ces nuisances nocturnes, encore faut-il faire justice aux conceptions de la sensibilité chinoise qui viennent en informer la perception, et expliquent que le résident à bout de nerfs jette dans le même sac d'une indifférence coupable policiers chinois et Chinois tapageurs.

Les nerfs de la guerre

L'article « Chinese Noises », déjà mentionné, est explicite : les Chinois aiment le bruit, et ces « bruits hideux » qui heurtent « le goût et le système nerveux » des Occidentaux « régalent leurs cœurs et frappent leurs oreilles aussi plaisamment que le ferait la musique des sphères » :

On comprend mal d'où vient la différence de conception entre nous et les Chinois, même s'il est difficile de ne pas s'imaginer que le tympan des Chinois ressemble, pour ce qui est de l'épaisseur, à la peau d'un hippopotame ou d'un éléphant. La dissection anatomique d'une oreille de Céleste constituerait à n'en pas douter une étude intéressante, car sa nature, peut-on présumer, constitue la différence la plus caractéristique qui sépare les races caucasienne et mongolienne²⁰.

Cette « étude intéressante », nul médecin ne l'entreprend finalement au cours du siècle, mais toujours est-il que le soupçon d'une différence physique entre Chinois et étrangers – alimenté entre autres par la grille de lecture de l'anthropologie raciale et par les curiosités que ne manque pas de susciter l'interdiction des dissections sur les sujets chinois²¹ – exerce sur la question des bruits de Chine une influence considérable. En 1860 déjà, Georges Bell s'égarait lui aussi en hypothèses sur les oreilles chinoises aux détours d'un développement sur le gong :

[...] il faut avoir des oreilles chinoises pour résister longtemps à sa formidable harmonie. Mais il ne faut pas croire pour cela que les autres bruits soient négligés. [...] Tous les instruments sont bons aux Chinois, pourvu qu'ils grincent ou crient de façon à démantibuler les tympanes les mieux organisés. Les leurs n'en souffrent jamais. Ils sont à l'épreuve du cuivre²².

²⁰ « Chinese Noises », art. cité, p. 100.

²¹ Les dissections ne sont finalement autorisées qu'en 1913, même si plusieurs médecins se livrent auparavant à des examens interdits (Luesink, 2017).

²² Bell G. (1860), *Voyage en Chine du Capitaine Montfort*, Paris, Librairie Nouvelle, p. 186.

Plus qu'une différence de tympan, c'est toutefois une différence de nerfs qui, le plus souvent, paraît aux médecins occidentaux devoir être mise en cause²³. L'impassibilité des visages célestes, et l'indifférence à la douleur dont ils auraient régulièrement fait preuve aux mains des médecins, amènent progressivement ces derniers à postuler une imperfection nerveuse des Chinois. Ce préjugé trouve au tournant du ^{xx}^e siècle ses expressions les plus abouties, sous les plumes notamment d'Arthur Smith (Smith, 1900) et de Jean-Jacques Matignon (Matignon, 1899). Si ces théories sur la nervosité chinoise nous intéressent ici, c'est qu'elles sont régulièrement mobilisées pour expliquer la résistance et le goût des Célestes pour le bruit. Il est ainsi question de sommeil dans le chapitre qu'Arthur Smith consacre à l'absence de nerfs :

Le Chinois est généralement capable de dormir n'importe où. Aucune de ces insignifiantes perturbations qui nous poussent au désespoir ne l'importune²⁴.

Le même auteur évoque plus loin « l'indifférence chinoise à la foule et au bruit²⁵ », et le mépris que les Chinois vouent aux Occidentaux en raison de leur incapacité à « dormir dans une foule, dans le bruit, ou sans air²⁶ ». Le révérend MacGowan reprend quelques années plus tard, dans ses *Lights and Shadows of Chinese Life*, cette même ligne argumentative, lorsqu'il articule le défaut nerveux des Chinois au bruit constant qui règne dans leurs demeures :

Les Chinois semblent n'avoir absolument pas de nerfs. Une porte peut claquer sans discontinuer pendant des heures, et personne ne songera à se lever pour la fermer. Un chien peut gémir et hurler pendant les heures silencieuses de la nuit, à en rendre fou un Anglais, mais un Chinois reste aussi calme et indifférent que s'il n'entendait aucun son [...]²⁷.

Quant à Jean-Jacques Matignon, il dresse en 1902 un portrait de l'Empereur Guangxu qui en fait l'incarnation même des défauts nerveux prêtés à son peuple et, s'appuyant sur un article du journaliste

²³ Les différences de sensibilité nerveuse sont au cœur des hiérarchies de races, mais aussi de sexes et de classes, que théorise au ^{xix}^e siècle l'anthropologie raciale (Dias, 2004).

²⁴ Smith A. H. (1900), *Chinese Characteristics*, Edinburgh and Londres, Oliphant, Anderson & Ferrier, p. 93-94.

²⁵ *Ibid.*, p. 134-135.

²⁶ *Ibid.*, p. 102.

²⁷ Macgowan J. (1909), *Lights and Shadows of Chinese Life*, Shanghai, North China Daily News & Herald, p. 244.

Jean Hess, il trouve dans la sensibilité auditive pathologique de l'auguste personnage le meilleur indice de sa condition :

Si nous en croyons Jean Hess, Kouang-Sü serait un névropathe typique. Son émotivité serait extrême. Le moindre bruit le secoue désagréablement : mais un coup de gong lui provoque des sensations voluptueuses, parfois suivies d'éjaculation²⁸...

Jean Hess décrivait effectivement cette sensibilité sonore de l'empereur dans un article paru, le 9 février 1900, dans *Le Journal*, où il rendait compte de l'exceptionnelle visite médicale permise au médecin français de la légation, le docteur Dethève, au chevet du Fils du Ciel²⁹ :

Suivant la coutume chinoise, il avait rédigé lui-même l'observation de sa maladie.

Ce document est curieux [...] :

« Ma maladie, écrit l'empereur, est l'insuffisance des organes nobles... il arrive que j'ai des pertes successives pendant deux ou trois jours, ou même la nuit, deux ou trois fois. Cela lorsque j'entends en rêve le bruit du gong. J'éprouve alors des désirs et des pertes. Plus récemment, j'en eus sans rêve. J'en eus également la sensation sans la réalité... Ces pertes en écoutant le son du gong proviennent de ce que, lorsque j'avais seize ans, pendant l'automne, assistant à des représentations théâtrales, chaque fois que l'on battait le gong, en entendant ce bruit, j'éprouvais au cœur de la satisfaction, si bien que des désirs sensuels se produisirent en moi. J'avais alors à volonté des preuves de ma virilité. Il me semblait que quelqu'un me le commandait. C'est de ce temps que date mon initiation aux sensations charnelles.

Pendant l'année dernière ce n'est que pendant la nuit, lorsque j'ai entendu du bruit en rêve que j'ai eu des pertes ».

Le dossier personnel du docteur Dethève aux archives de la Courneuve vient d'ailleurs corroborer ce récit, où l'on peut trouver la traduction, de la main de l'interprète Arnold Vissière, du « curieux document » en question :

La maladie est l'insuffisance, depuis longtemps, du principe des organes chen (comprenant les deux reins, les deux testicules et la verge). Après un laps de temps, soit de plusieurs jours, soit d'un

²⁸ Matignon J.-J. (1902), « L'Empereur de Chine au point de vue médical », *Gazette hebdomadaire des sciences médicales*, 10 août, p. 393.

²⁹ Les documents diplomatiques relatifs à cette visite ont été publiés par Serge Franzini (Franzini, 1995).

deux mois et plus j'ai toujours un écoulement de sperme. Il arrive aussi que j'aie des écoulements successifs pendant deux ou trois jours ou même, pendant la même nuit, deux ou trois fois. Ces écoulements de sperme ont lieu lorsque, la nuit, j'entends en rêve le bruit du gong, j'éprouve alors des désirs et l'écoulement a lieu³⁰.

Associer au son du gong, manifestation sonore par excellence de l'autorité chinoise, la déviance d'une sensibilité dérégulée : l'occasion était trop belle pour que Jean-Jacques Matignon la puisse laisser passer ; car c'est bien la pathologisation de l'ouïe chinoise qui informe les politiques publiques mises en œuvre par les Occidentaux en Chine pour lutter contre le fléau du bruit.

Conquérir la nuit

Si l'intolérance olfactive détermine à la fois la mise à l'écart et l'éducation des « classes puantes » (Corbin, 1982), l'entreprise hygiénique qui s'y adosse est guidée prioritairement par l'espoir d'une réforme globale des comportements, et c'est selon cette grille de lecture qu'ont été abordés généralement les efforts de modernisation hygiénique de la Chine – que l'on en reconnaisse l'initiative aux étrangers ou aux Chinois (Macpherson, 2002 ; Rogaski, 2004). La nécessité avec laquelle les théories médicales sur la nervosité chinoise ancrent le bruit dans la nature raciale des Chinois rend plus illusoire en revanche l'espoir de réformer leurs comportements sonores – autrement, en tout cas, que par la contrainte.

Certains résidents, il est vrai, ne désespèrent pas de faire évoluer les Chinois dans le sens d'un plus grand silence, tel l'auteur de cet article sur les « Street Nuisances » paru le 27 juillet 1878 dans le *Celestial Empire* :

La facilité avec laquelle les domestiques autochtones apprennent à travailler en ordre et en silence dans une maison bien gouvernée montre que les Chinois sont singulièrement susceptibles d'être contrôlés, et les standards de la bonne éducation sont d'ailleurs si élevés en Chine qu'ils apprécient voir mener les choses avec calme et décorum. Les coolies de rue sont des clients plus difficiles que les garçons de maison, mais eux aussi pourraient aisément, sans recours à la cruauté ou à la violence, être entraînés à travailler sans bruit inutile, et rendre ainsi l'existence [...] un peu plus supportable qu'elle ne l'est à présent³¹.

³⁰ Archives de La Courneuve, 148CPCOM/657, Arnold Vissière, « Traduction d'une note écrite par l'Empereur de Chine sur sa maladie et remise par lui le 18 Octobre 1898, à M. le Docteur Dethève ».

³¹ « Street Nuisances », art. cité, p. 77.

La plupart des mesures envisagées pour juguler le fléau du bruit se rangent toutefois dans l'une de ces deux catégories : l'interdiction et l'exclusion. Notons d'emblée que ces deux types de mesures ne peuvent être pris que dans les espaces où l'emprise occidentale est la plus forte : la colonie britannique de Hongkong en premier lieu, le *Model Settlement* de Shanghai ensuite.

La première mesure d'interdiction de pratiques bruyantes dont on conserve la trace à Hongkong est la « Bamboo Ordinance » introduite en mars 1844 par le gouverneur Henry Pottinger, à l'initiative du Major-General George D'Aguilar (Hamilton, 2012). L'ordonnance déplore que les habitants de Victoria et des environs aient « jusqu'à présent été dérangés et ennuyés pendant la nuit par les bruits aussi forts qu'inutiles émis par les veilleurs privés et autres individus, à tel point qu'ils sont devenus une nuisance publique » et interdit cette nuisance « pour le confort et la tranquillité des habitants » :

[...] à compter de la publication de cette ordonnance aucune personne quelle qu'elle soit ne devra, du coucher du soleil à six heures du matin, émettre ou faire émettre le moindre bruit de nature à déranger, ennuyer ou contrevenir à la tranquillité publique ou au calme des occupants ou habitants de quelque maison que ce soit dans la ville de Victoria et ses environs³².

Symptomatique des efforts déployés par les Britanniques pour défaire l'emprise sonore des autorités chinoises sur le territoire de la colonie en même temps qu'ils y imposent leurs propres normes auditives, cette mesure trouve un écho, à Shanghai, dans les projets visant à interdire dans les concessions le gong dont les mandarins font accompagner leurs processions. L'auteur de l'article déjà mentionné sur les « Chinese Noises », après avoir rappelé que les étrangers vivent « sur un sol qui en vertu des traités est devenu leur propriété temporaire », refuse ainsi de voir dans ces gongs autre chose que la manifestation bruyante d'une autorité illégitime : le gong, dans les concessions, ne devrait plus être toléré³³.

Mais revenons à Hongkong, où d'autres interdictions suivent l'inaugurale « Bamboo Ordinance ». Une ordonnance de 1872 interdit du même coup l'usage de « charrettes bruyantes ou craquantes », celui de « pétards et autres feux d'artifice », et permet, pendant la nuit, d'inculper « quiconque émet des cris ou autres bruits en jouant

32 Preamble to Ordinance No. 17 of 1844: An Ordinance for the better Securing the Peace and Quiet of the Inhabitants of the Town of Victoria and its Vicinity during the Night-Time (CO129/7, 144). Cité dans Hamilton (2012), p. 154.

33 « Chinese Noises », art. cité, p. 100-101.

au jeu connu comme *Chai-Muy*³⁴ ». Les versions successives du texte publiées dans *The Hongkong Government Gazette* le 30 mars puis le 6 avril 1872 semblent toutefois témoigner de désaccords quant à l'ampleur à donner à cette dernière mesure : alors que le premier texte impose aux joueurs de *Chai-Muy* de respecter le silence de 9 heures du soir à 6 heures du matin, le texte définitif ne protège le calme du voisinage qu'à partir de 11 heures du soir. Les tensions qui sourdent derrière cette hésitation ressortent plus explicitement du rapport du conseil législatif du 14 mai 1900, au cours duquel est discuté un amendement de l'ordonnance de 1872. Le Procureur Général commence par suggérer de donner

[...] au Gouverneur le pouvoir de fixer en Conseil les heures [d'interdiction du Chai-Mui] en fonction des besoins du district ou de l'endroit. Hongkong a gagné en taille, ses bâtiments sont plus nombreux et il y a d'autres endroits, en dehors de Victoria, où il serait nécessaire de mettre en œuvre des régulations quant à ce jeu quelque peu bruyant³⁵.

Le médecin et juriste chinois Ho Kai (Choa, 2000) intervient alors pour s'opposer au risque que présente pour les populations chinoises ce pouvoir arbitraire du Gouverneur de déterminer les horaires d'interdiction du *Chai-Mui* et, le *Colonial Secretary* acceptant finalement de définir lesdits horaires clairement, mais avec différents *termini a quo* en fonction des quartiers, Ho Kai s'empresse de présenter le mémorandum qu'il a déjà préparé à cet effet, lequel emporte l'adhésion du conseil :

J'y ai souligné qu'à mon humble avis, dans les endroits qui sont entièrement chinois l'heure pourrait être fixée à minuit, voire plus tard encore, car le Chai-Mui est devenu à force de coutume et d'usage un jeu très apprécié des Chinois pendant leur temps de loisir. Je suggère également que dans les maisons chinoises proches des quartiers européens l'heure soit fixée à dix heures³⁶.

Là où les mesures hygiénistes que commande l'intolérance olfactive, dans leur prétention à une application universelle, visent en premier lieu les populations les plus odorantes, la théorisation du goût chinois pour le bruit amène inversement à exclure les Chinois – là en tout cas où ils ne sont pas mélangés aux étrangers – du champ des

³⁴ Ordinance No. 2 of 1872, *The Hongkong Government Gazette*, 6 avril 1872, p. 194.

³⁵ *Reports of the Meetings of the Legislative Council*, Session 1900, 14 mai 1900, p. 77.

³⁶ *Ibid.*, p. 78.

polices sonores. Un Chinois sale constitue, même à distance, un danger sanitaire pour les Chinois comme pour les Occidentaux, et son exclusion ne peut jamais être qu'un préalable à son éducation, mais un Chinois bruyant ne nuit ni aux uns ni aux autres, à condition qu'il soit suffisamment éloigné des seconds – on touche là sans doute à une limite du parallèle entre les dangers que présentent, et les mépris qui visent « classes puantes » et « classes tapageuses » (Granger, 2014a). Il se dessine ainsi à Hongkong une inégale géographie des polices sonores, suivant laquelle les conduites bruyantes des Chinois font l'objet d'un contrôle plus ou moins serré. La régulation, alternativement adoptée et supprimée au cours de l'année 1872, sur les cris des colporteurs à Victoria permet d'esquisser une cartographie de ces polices sonores : le texte précise en effet que ces cris seront interdits « dans toute la ville de Victoria, à l'exception du District No. 5, de Queen's Road, du Praya [la promenade de bord de mer], de Bonham Road et du District au Sud de cette rue³⁷ ».

Les prisons offrent également, à Hongkong comme à Shanghai, une illustration de cette police sélective : la puissance occidentale s'y manifeste, ponctuellement, sous la forme d'un silence imposé. Dans une lettre adressée en 1886 au *Colonial Secretary*, le directeur de la prison de Hongkong évoque ainsi les mesures qu'il a adoptées contre le délit de *talking* – seuls les *noisy talkers* étaient punis jusqu'alors, d'où un vacarme permanent auquel il a pu mettre un terme en réclamant un silence absolu³⁸ –, et l'un des articles compilés au tournant du siècle dans *Shanghai by Night and Day* mentionne le « silence obligatoire » comme l'un des châtiments que les inculpés chinois supportent le plus difficilement³⁹.

Le cas des parcs publics mérite enfin une place à part, car l'interdiction des comportements bruyants s'y dispute la gestion des nuisances sonores avec la solution, plus radicale, de l'expulsion des Chinois. Le major Henry Knollys, après avoir passé en revue le vacarme des rues chinoises, vante le calme que l'on goûte dans la *Happy Valley*, soit le cimetière anglais de Hong Kong :

Les indigènes n'y sont pas autorisés, si bien que, laissant nos rickshas au portail, nous traversons les bosquets paisibles et solitaires, dont le silence n'est brisé que par les notes joyeuses de nombreux oiseaux chanteurs⁴⁰.

37 « Regulation Made by the Governor in Council, in pursuance of Section III of Ordinance No. 10 of 1872, this 27th Day of September, 1872 », *The Hongkong Government Gazette*, 28 Septembre 1872, p. 435.

38 *Supplement to the Hongkong Government Gazette*, 3 avril 1886, p. 267.

39 *Shanghai by Night and Day*, Shanghai, Shanghai Mercury, s.d., p. 29.

40 Knollys H. (1885), *English Life in China*, Londres, Smith, Elder & C^o, p. 18.

C'est le même désir de ménager au cœur de la ville une poche de silence qui détermine, à Shanghai, l'évolution des régulations autour de la présence chinoise dans le *Public Garden*, ou Huangpu Park. Robert Bickers et Jeffrey Wasserstrom ont suivi cette évolution, à partir de l'ouverture du parc en 1868, à la recherche du célèbre panneau « Dogs and Chinese Not Admitted » dont le souvenir – ou plutôt le fantasme – a résumé la xénophobie du système des concessions : cette inscription ne semble avoir jamais été apposée aux grilles du parc, mais les Chinois, comme les chiens, en étaient bien exclus – à l'exception d'abord des Chinois « respectables et bien habillés », puis sans plus de distinction à partir de 1913 (Bickers, Wasserstrom, 1995). Cette double exclusion, outre son évidente connotation raciste, se comprend mieux sur fond des intolérances auditives occidentales de Shanghai : ménager dans la ville un espace sans chiens ni Chinois, c'est en exclure les deux principales sources de nuisances sonores dénoncées tout au long du siècle par les résidents de la concession.

Christophe Granger le posait avec force en 2014 : si elle veut nous apprendre quelque chose des sociétés du passé, l'histoire des sensibilités doit tenir ensemble les contextes sociaux qui ont déterminé le recours aux sens dans l'intellection du monde, la manière dont les sensations étaient perçues et investies de sens, et l'influence qu'exerçaient ces sensibilités sur l'agencement des sociétés humaines (Granger, 2014b). Aussi les intolérances auditives ne peuvent-elles être considérées, dans la Chine du XIX^e siècle, comme un objet pertinent d'histoire que parce qu'elles se sont retrouvées – plusieurs décennies avant d'occuper en France une position comparable – au cœur de plusieurs phénomènes convergents. La crainte conjuguée du climat tropical et du manque de sommeil y a déterminé une attention accrue aux bruits de la nuit, alimentée encore par la confrontation à des pratiques sonores inconnues, ou manifestant des autorités locales dont il s'agissait justement de défaire l'emprise. La grille de lecture de l'anthropologie physique n'a pas manqué d'y contribuer aussi, qui permettait de fonder sur une différence de sensibilité auditive l'étagement des degrés de civilisation, et d'ériger ainsi le bruit en critère d'une distinction, pas uniquement sociale, mais également raciale – jusqu'à situer dans la différence des tympanes la principale ligne de démarcation des deux races, mongolienne et caucasienne. Surtout, à la faveur de cette définition de la Chine comme l'« autre » sonore et auditif de l'Occident, les nuisances sonores ont servi aux Occidentaux, là où leur emprise sur l'espace chinois était la plus marquée, à justifier des mesures d'occidentalisation des lieux et des pratiques, d'interdictions et d'exclusions. Derrière le rêve d'une ville silencieuse, d'une ville où l'on puisse goûter sans perturbation ce sommeil ininterrompu de huit heures si nécessaire à la santé, se traient le reflux des polices locales et des manifestations d'autorité

des officiels chinois, le contrôle des bordels et des tripots, la mise en place enfin d'une discipline sonore qui, depuis les prisons jusqu'à l'intimité nocturne des foyers célestes, visait à occidentaliser les Chinois, sur le modèle de ces serveurs « respectables et bien habillés », les seuls dignes d'être admis jusqu'au cœur des jardins. Il n'est que de lire, dans le Shanghai des années 1880, ces articles de lettrés chinois admettant, pour défendre le droit de l'élite chinoise d'accéder au Huangpu Park, la nécessité d'en exclure les Chinois turbulents des classes inférieures (Ye, 2003), pour entrevoir combien ces intolérances auditives occidentales ont pesé sur la recomposition des hiérarchies sociales dans la Chine du tournant du siècle⁴¹.

Bibliographie

- Abbatucci S. (1914), « Au contact de la vie chinoise », *La Revue hebdomadaire*.
- Andaya B.W. (2018), « Audible pasts: History, Sound and Human Experience in Southeast Asia », *KEMANUSIAAN the Asian Journal of Humanities*, 25, suppl. 1, p. 1-9.
- Anderson W. (2000), *Colonial Pathologies: American Tropical Medicine, Race and Hygiene in the Philippines*, Durham, Duke University Press.
- Anonyme (1902), *Letters from John Chinaman*, Londres, R. Brimley Johnson.
- Bell G. (1860), *Voyage en Chine du Capitaine Montfort*, Paris, Librairie Nouvelle.
- Bickers R. et Wasserstrom J. N. (1995), « Shanghai's "Dogs and Chinese Not Admitted" Sign: Legend, History and Contemporary Symbol », *The China Quarterly*, 142, p. 444-466. DOI : 10.1017/S0305741000035001.
- Choa G. H. (2000), *The Life and Times of Sir Kai Ho Kai. A Prominent Figure in Nineteenth-Century Hong Kong*, Hong Kong, The Chinese University Press.
- Clark J. D. (dir.) (1894), *Sketches in and around Shanghai*, Shanghai, Printed at the « Shanghai Mercury » and « Celestial Empire » Offices.
- Cockburn G. (1896), *John Chinaman. His Ways and Notions*, Édimbourg, J. Gardner Hitt.
- Corbin A. (1982), *Le miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Aubier.
- Corbin A. (1994), *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris, Aubier.
- Corbin A. (2016), *Histoire du silence. De la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel.
- Dias N. (2004), *La mesure des sens. Les anthropologues et le corps humain au XIX^e siècle*, Paris, Aubier.

⁴¹ Plusieurs travaux ont exploré, déjà, le poids des pratiques occidentales et des mépris occidentaux sur la redéfinition de l'identité chinoise, des années 1890 aux années 1920 : Liu (1995) ; Harrison (2000) ; Shih (2001) ; Gerth (2003) ; Ko (2005) ; Xu (2008) et Shu (2013).

- Dyer Ball J. (1893), *Things Chinese*, Londres, Sampson Low, Marston and Company.
- Elias N. (2016), « L'espace privé. *Privatraum* ou *privater Raum* ? », *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales*, 7, p. 25-37. DOI : 10.4000/socio.2369.
- François A. (1900), « De Canton à Yun-Nan-Sen », *La Revue de Paris*, juillet.
- Franzini S. (1995), « Le docteur Dethève appelé en consultation par l'empereur Guangxu », *Études chinoises*, XIV/1, p. 95-134. DOI : 10.3406/etchi.1995.1225.
- Gerth K. (2003), *China Made. Consumer Culture and the Creation of the Nation*, Cambridge, Harvard University Press.
- Giles H. A. (1876), *Chinese Sketches*, Londres, Trübner & Co.
- Gordon Cumming C. F. (1888), *Wanderings in China*, Édimbourg/Londres, William Blackwood and Sons.
- Granger C. (2014a), « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123, p. 85-100. DOI : 10.3917/vin.123.0085.
- Granger C. (2014b), « Retour sur la méthode », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 123, p. 173-191. DOI : 10.3917/vin.123.0173.
- Hamilton S. E. (2012), *Watching Over Hong Kong. Private Policing 1841-1941*, Hong Kong, Hong Kong University Press.
- Hardy E. J. (1907), *John Chinaman at Home*, Londres, T. Fisher Unwin.
- Harrison H. (2000), *The Making of the Republican Citizen. Political Ceremonies and Symbols in China, 1911-1929*, Oxford, Oxford University Press.
- Harrison M. (1999), *Climates and Constitutions: Health, Race, Environment and British Imperialism in India, 1600-1850*, New Dehli, Oxford University Press.
- Henderson J. (1863), *Shanghai Hygiene or Hints for the Preservation of Health in China*, Shanghai, Presbyterian Mission Press.
- Huang X. (2016), « Deodorizing China: Odour, Ordure, and Colonial (Dis) Order in Shanghai, 1840s-1940s », *Modern Asian Studies*, 50, p. 1092-1122. DOI: 10.1017/S0026749X15000165.
- Huc E. (1854), *L'empire chinois*, Paris, Gaume Frère.
- Hunter W. C. (1885), *Bits of Old China*, Londres, Kegan Paul, Trench & Co.
- Jametul M. (1886), *Souvenirs d'un collectionneur*, Paris, J. Rouam.
- Jennings E. T. (2006), *Curing the Colonizers; Hydrotherapy, Climatology, and French Colonial Spas*, Durham, Duke University Press, 2006.
- Liu L. H. (1995), *Translingual Practice. Literature, National Culture, and Translated Modernity – China, 1900-1937*, Stanford, Stanford University Press.
- Knollys H. (1885), *English Life in China*, Londres, Smith, Elder & Co.
- Ko D. (2005), *Cinderella's Sisters. A Revisionist History of Footbinding*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press.
- Luesink D. (2017), « Anatomy and the Reconfiguration of Life and Death in Republican China », *The Journal of Asian Studies*, 76, p. 1009-1034. DOI: 10.1017/S0021911817000845.

- Macgowan J. (1909), *Lights and Shadows of Chinese Life*, Shanghai, North China Daily News & Herald Ltd.
- Macpherson K. L. (2002), *A Wilderness of Marshes. The Origins of Public Health in Shanghai, 1843-1893*, Oxford, Lexington Books.
- Matignon J.-J. (1899), *Superstition, crime et misère en Chine*, Paris/Lyon, Masson et C^{ie}/A. Storck et C^{ie}.
- Matignon, J.-J. (1902), « L'Empereur de Chine au point de vue médical », *Gazette hebdomadaire des sciences médicales*, 10 août.
- Mayers W. M., Denny N. B., King C. (1867), *The Treaty Ports of China and Japan*, Londres, Trüber and C^o et Hongkong/A. Shortrede and C^o.
- McCallum J. (2017), « Conflict and compromise over processional sound in 19th-century Singapore », *Indonesia and the Malay World*, 45, p. 315-333. DOI : 10.1080/13639811.2017.1340533.
- Medhurst W. H. (1850), *A Glance at the Interior of China*, Londres, J. Snow.
- Parker E. H. (1909), *John Chinaman and a Few Others*, New York, E. P. Dutton and Company.
- Pols H. (2012), « Notes from Batavia, the Europeans' Graveyard: The Nineteenth-Century Debate on Acclimatization in the Dutch East Indies », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 67, p. 120-148. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/24631882>.
- Rogaski R. (2004), *Hygienic Modernity. Meanings of Health and Disease in Treaty-Port China*, Berkeley, University of California Press.
- Shih S.-M. (2001), *The Lure of the Modern. Writing Modernism in Semicolonial China, 1917-1937*, Berkeley, University of California Press.
- Shu C. (2013), *Pride and Loathing in History. The National Character Discourse and the Chinese Search for a Cultural Identity*, thèse de doctorat, Leiden University.
- Smith A. H. (1900), *Chinese Characteristics*, Edinburgh and Londres, Oliphant, Anderson & Ferrier.
- The Celestial Empire*, Shanghai, 1875-1883.
- Wang W.-J. (2014), « Tropical neurasthenia or oriental nerves ? White breakdowns in China », dans Chiang H. (éd.), *Psychiatry and Chinese History*, Londres, Pickering & Chatto, p. 111-128.
- Xu G. (2008), *Olympic Dreams. China and Sports, 1895-2008*, Cambridge, Harvard University Press.
- Ye X. (2003), *The Dianshizhai Pictorial. Shanghai Urban Life, 1884-1898*, Ann Arbor, Center for Chinese Studies, The University of Michigan.